

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1186

présenté par

Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 59

À la fin de la première phrase de l'alinéa 162, substituer aux mots :

« de l'alinéa précédent »

les mots :

« du II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.